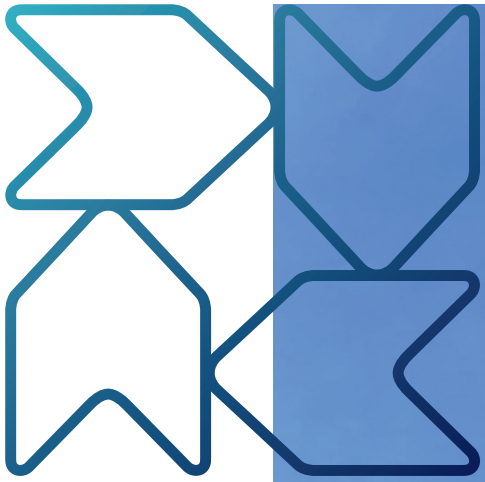




CODE ÉTHIQUE

MESSAGE DU PRÉSIDENT p.3

PRINCIPES ÉTHIQUES PARTAGÉS PAR ELIS p.4

**APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE ET RÔLE
DES COLLABORATEURS p.5**

À qui ce Code est-il applicable ? p.5

Quel est le rôle des collaborateurs en matière
d'éthique ? p.5

NOS RÈGLES DE CONDUITE p.6

Protection des personnes p.6

Respect de l'hygiène et de la sécurité p.6

Respect des personnes p.6

Interdiction du travail forcé et du travail des enfants p.7

Les 10 règles d'or p.8

**Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité avec
l'ensemble des parties prenantes p.9**

Respect des partenaires p.9

Partenaires économiques p.9

Loyauté des pratiques / politique d'achat p.9

Respect de la libre concurrence p.10

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence p.11

Prévention des conflits d'intérêts p.12

Représentation d'intérêts (Lobbying) p.13

Documents financiers et extra-financiers p.13

Protection des données à caractère personnel p.13

Protection du patrimoine p.14

Protection des actifs p.14

Garantir la sécurité des systèmes informatiques p.14

Respect de la confidentialité p.14

Protection et valorisation de l'image du Groupe p.15

Limitier les impacts environnementaux p.16

DISPOSITIF D'ALERTE p.17

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Elis assure au quotidien et de façon durable un service circulaire d'articles textiles de protection, d'hygiène, et de bien-être partout dans le monde.



Cette mission reflète notre modèle basé sur la location, l'entretien et la réutilisation de nos produits, depuis plus de 75 ans. Notre envergure internationale et notre position de leader impliquent une grande responsabilité, non seulement envers nos collaborateurs et nos clients, mais aussi envers l'environnement et la Société dans son ensemble. Agir de manière responsable est un fondement de notre entreprise, intégré dans notre modèle d'affaires et reflété dans nos valeurs : respect d'autrui, intégrité, responsabilité et exemplarité.

Ces valeurs constituent l'ADN d'Elis depuis toujours, contribuent au succès et à la croissance du Groupe et sont notre cadre de référence pour guider nos actions et inspirer nos choix.

À mesure que le Groupe se développe à travers le monde, et quels que soient nos fonctions et le pays dans lequel nous opérons, nous devons, dans l'intérêt d'Elis, continuer à promouvoir nos exigences les plus élevées en matière d'intégrité, de sécurité, de respect de l'environnement et de toutes nos parties prenantes et partager nos valeurs avec nos collaborateurs et nos partenaires.

Le présent Code éthique ne saurait tout prévoir mais grâce au discernement et au sens des responsabilités de chacun, doit aider à rechercher et à prendre la bonne décision dans une situation donnée dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ce Code a vocation à constituer le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des référentiels internes adoptés par le Groupe, dont notamment le Code de Conduite Fournisseurs, la Charte diversité et inclusion, la Charte handicap, la Charte de bon usage du système d'information et des technologies de communication électronique ainsi que le code de déontologie boursière ou encore les moyens, politiques et procédures développés par le Groupe pour lutter contre les risques de corruption et les autres atteintes à la probité.

Chacun d'entre nous, quelle que soit sa position hiérarchique, son entité de rattachement ou sa sphère d'intervention géographique, doit être à la fois le promoteur et le gardien de ce Code éthique.

Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour que ces principes soient respectés.

Xavier Martiré

PRINCIPES ÉTHIQUES PARTAGÉS PAR ELIS

La conduite éthique et responsable de notre Groupe est un gage de succès et de pérennité.

Le respect d'autrui et une conduite exemplaire en toutes circonstances sont facteurs d'épanouissement pour tous les collaborateurs et de succès pour le Groupe.

Les principes partagés par tous les collaborateurs d'Elis peuvent se résumer ainsi :

- **Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité,**
- **Respecter la dignité et les droits de chacun,**
- **Agir en acteur respectueux de l'environnement,**
- **Respecter les lois et règlements,**
- **Améliorer continuellement ses performances.**

Le respect de ces principes et de ces valeurs contribuera à la notoriété positive du Groupe et à sa performance. Ces principes et valeurs s'inscrivent également comme les fondements de la Stratégie RSE du Groupe et les leviers de sa création de valeur.



Ce code s'appuie sur les principaux cadres internationaux en matière de droits humains et de conduite responsable des entreprises, notamment :

- **les instruments généraux des droits de l'Homme (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Convention européenne des droits de l'Homme, Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant),**
- **les engagements volontaires mondiaux (Pacte mondial des Nations unies),**
- **ainsi que les référentiels dédiés aux entreprises (Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales)**

APPLICATION DU CODE ÉTHIQUE ET RÔLE DES COLLABORATEURS



À QUI CE CODE EST-IL APPLICABLE ?

Le Code éthique et ses principes s'appliquent à l'ensemble du Groupe Elis, à toutes les activités de celui-ci, que ce soit avec ses salariés ou dans la conduite des affaires avec ses fournisseurs, ses clients, parties-prenantes ou dans ses activités avec tout autre acteur.

Ce Code éthique (en ce compris ses déclinaisons mises en œuvre localement) s'applique dans toute relation humaine au sein du Groupe et externe. Il montre également l'investissement d'Elis en matière d'environnement ainsi que dans les domaines sociaux et sociétaux, car éthique et RSE sont indissociables.

S'agissant des fournisseurs et partenaires commerciaux, Elis entend les associer pleinement à sa conduite éthique et responsable. Dans le cadre notamment de sa Charte « Code de Conduite Fournisseurs », Elis attend ainsi de ses partenaires qu'ils adoptent un comportement conforme à l'esprit du présent Code, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail par l'application des textes internationaux en vigueur.



QUEL EST LE RÔLE DES COLLABORATEURS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ?

Les collaborateurs agissent en accord avec les principes éthiques du Groupe en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité ou leurs interlocuteurs. Les collaborateurs du Groupe doivent observer les réglementations internationales, nationales, fédérales, locales et les règles de déontologie professionnelle applicables à leurs activités, ainsi que les politiques éthiques et de conformité du Groupe.

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de ce Code éthique, s'engager à le respecter dans le cadre de ses activités et se conformer aux lois et règlements en vigueur applicables à sa fonction.

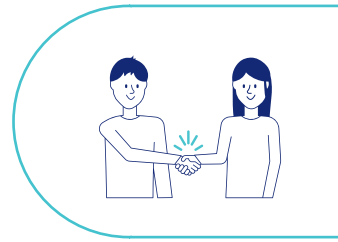
Elis prendra toute mesure disciplinaire et engagera toute procédure judiciaire à l'effet de prévenir ou de stopper tout fait constituant une infraction aux dispositions du Code éthique.

Confronté à une question éthique, un collaborateur doit toujours se poser les questions suivantes :

- **les lois et les règlements en vigueur sont-ils respectés ?**
- **les procédures internes sont-elles mises en œuvre ?**
- **le Code éthique est-il respecté ?**
- **dois-je consulter ma hiérarchie ?**

L'éthique est de la responsabilité de tous et ce Code doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité, le guider dans ses choix au quotidien et lui permettre de s'interroger sur l'attitude à adopter dans les situations délicates pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes. Le Code est disponible dans les langues des pays dans lesquels le Groupe est présent.

NOS RÈGLES DE CONDUITE



PROTECTION DES PERSONNES

➤ Respect de l'hygiène et de la sécurité

Elis place la sécurité au cœur de ses préoccupations et veille à proposer à tous les collaborateurs du Groupe un environnement de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents au travail, des blessures et maladies professionnelles.

Tout collaborateur doit pouvoir travailler dans un environnement qui ne présente pas de risque pour sa santé ou sa sécurité.

Elis respecte les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité au travail et prend toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et respectueux de la législation.

Elis évalue régulièrement les risques physiques afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées et s'engage à mettre en place des actions correctives en cas de matérialisation d'un risque.

➤ Respect des personnes

Le respect des personnes est une valeur fondamentale d'Elis : chacun se doit de contribuer à la cohésion du Groupe et Elis s'attache donc à mettre en œuvre des relations humaines et professionnelles de qualité et harmonieuses, tant hiérarchiques que fonctionnelles, c'est-à-dire, loyales et respectueuses de tous.

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe veille au respect de l'ensemble des normes sociales applicables en droit du travail dans chaque pays où il est présent, ainsi que les grands textes internationaux tels que les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et celles protectrices des droits de l'enfant.

Le Groupe est convaincu que son développement repose sur la qualité et l'implication des hommes et des femmes qui le

composent et qu'un environnement de travail agréable et respectueux des individus profite à tous et est source d'une plus grande efficacité et productivité pour le Groupe.

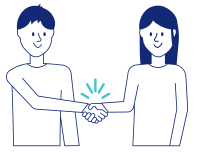
Elis ne tolère aucune discrimination : le Groupe fait en sorte que chaque collaborateur puisse s'épanouir dans son travail sans qu'il ne fasse l'objet de discriminations, qu'elle concerne notamment son sexe, sa religion, ses origines, sa situation familiale, son âge, ses orientations sexuelles, son apparence physique, son état de santé, son handicap ou encore ses orientations politiques.

Elis prohibe tout comportement pouvant porter atteinte à la dignité de l'individu et en particulier tout agissement de harcèlement quel qu'en soit la forme.

Elis s'attache à promouvoir la diversité au sein de son organisation et considère les différences entre ses collaborateurs et partenaires commerciaux comme une richesse indispensable à la réussite d'un Groupe de dimension internationale.

Elis favorise l'égalité des chances pour chaque collaborateur ou candidat en matière de recrutement, d'accès à la formation, d'évolution, de rémunération, de protection sociale et mène une politique de ressources humaines visant à favoriser la promotion interne, la mobilité interne et l'évolution professionnelle à travers son programme de formation. Seules les compétences, l'expérience et les aptitudes professionnelles et personnelles sont prises en considération. La charte diversité et inclusion, la charte pour l'égalité des genres et la charte handicap déclinent ces fondamentaux et guident l'action du Groupe.

PROTECTION DES PERSONNES



QUESTION - RÉPONSE

Un collaborateur fait régulièrement l'objet de remarques négatives de la part de son manager, notamment en réunion, devant d'autres collaborateurs. De plus, son manager dénigre la qualité de son travail en utilisant des termes vexatoires devant les autres collaborateurs. Que puis-je faire ?

Cette attitude n'est pas respectueuse et ne permet pas à son collaborateur de s'épanouir. N'hésitez pas à faire part de cette situation à votre supérieur hiérarchique, au responsable des ressources humaines ou au responsable de la conformité, via le dispositif d'alerte décrit ci-après, afin qu'ils puissent analyser rapidement la situation et prendre les mesures correctives appropriées, conformément à la réglementation applicable.

QUESTION - RÉPONSE

Dans mon usine, j'ai vu une situation qui me paraît dangereuse pour les opérateurs de production qui travaillent sur un équipement. Que puis-je faire ?

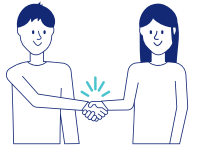
Il faut immédiatement alerter votre supérieur hiérarchique, le responsable maintenance, le responsable des ressources humaines ou le compliance officer via le dispositif d'alerte décrit ci-après afin qu'ils prennent les mesures adaptées pour que les opérateurs de production travaillent en toute sécurité.

➤ Interdiction du travail forcé et du travail des enfants

Le Groupe, conformément aux conventions de l'OIT, prohibe tout travail des enfants non autorisé ainsi que tout type de travail forcé. Elis attend le respect de ces mêmes principes par ses fournisseurs, sous-traitants et toute autre partie prenante externe intervenant dans la chaîne de valeur du Groupe.



PROTECTION DES PERSONNES





10

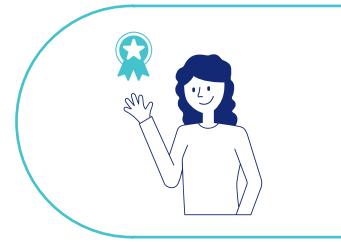
Règles d'or sécurité Elis

 Se préparer pour le travail Je suis formé aux consignes de sécurité et prêt à réaliser mon travail.	 Se déplacer en sécurité Je me déplace avec précaution : je suis attentif à l'espace de travail et aux équipements mobiles.
 Porter des équipements de protection individuelle J'utilise toujours les équipements de protection individuelle prescrits.	 Conduire en sécurité Je respecte toutes les règles de circulation sur le site comme à l'extérieur.
 Être vigilant ensemble Je réagis et je communique sur les événements, situations dangereuses et bonnes pratiques. Je suis vigilant sur ma sécurité et celle des autres.	 Manipuler les chariots en sécurité Je respecte toujours les bonnes pratiques pour la manipulation des chariots de linge.
 Se positionner en sécurité J'évalue et je place mon corps dans la position la plus sûre pour porter des charges et pour les manutentions manuelles et mécaniques.	 Être vigilant sur l'incendie Je suis vigilant sur le risque d'incendie et j'applique les consignes de sécurité incendie.
 Travailler sur/avec un équipement en sécurité Je n'interviens pas sur une machine en marche et j'applique toujours la procédure de consignation lorsque je travaille sur un équipement.	 Utiliser les produits chimiques en sécurité J'utilise les produits chimiques avec précaution.

Circular services at work



AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



➤ Respect des partenaires

Elis refuse tout compromis quant à l'intégrité qui doit, au quotidien, gouverner ses relations d'affaires et ses pratiques professionnelles.

L'honnêteté et l'intégrité doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Il est essentiel et impératif que chacun et chacune agissent avec exemplarité en toutes circonstances et contribuent à promouvoir une culture d'intégrité.

➤ Partenaires économiques

Elis œuvre à développer des relations commerciales qui soient profitables à tous et qui puissent apporter des bénéfices durables à nos partenaires.

Elis mène une politique d'achats responsables en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec ses fournisseurs. Elis choisit objectivement ses fournisseurs en les traitant équitablement et en respectant des procédures d'appel d'offres pour tout achat d'importance significative.

Elis protège les informations confidentielles de ses partenaires, comme s'il s'agissait des siennes et s'engage à protéger les données personnelles de ses partenaires, à ne pas les céder, à ne pas les utiliser sans autorisation préalable et à les stocker conformément à la réglementation applicable.

Elis respecte l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté, de loyauté et de respect des droits humains.

➤ Loyauté des pratiques / politique achats

Le Groupe s'attache à entretenir avec ses fournisseurs des relations équitables et loyales.

Dans tous les pays où il est présent, le Groupe s'efforce de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les différentes lois et réglementations en vigueur et d'appliquer au quotidien les valeurs énoncées dans le présent Code éthique.

A cet effet, Elis demande à chacun de ses fournisseurs de s'engager à des pratiques de commerce responsables et éthiques, au travers notamment de son code de conduite fournisseur conclus avec ses fournisseurs stratégiques et accessible sur le site Internet d'Elis:

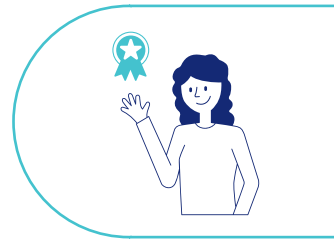
<https://fr.elis.com/fr>.

Ainsi, par le biais de son Code de Conduite Fournisseurs, Elis requiert entre autres de ses fournisseurs qu'ils respectent le Code de l'Organisation Internationale du Travail et les règles relatives à la protection des droits de l'enfant.

En outre, dans son Code de Conduite Fournisseurs, Elis encadre strictement le recours à la sous-traitance en interdisant à ses fournisseurs de sous-traiter tout ou partie du marché qui leur est confié sans son accord écrit.

Elis accompagne le déploiement de ce Code de Conduite Fournisseurs auprès de ses fournisseurs stratégiques par le biais notamment d'audits périodiques des fournisseurs afin de s'assurer de la bonne application par ces derniers des principes édictés dans ledit code.

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



➤ Respect de la libre concurrence

Elis croit à la concurrence libre, ouverte et loyale, facteur, via l'émulation et la différenciation qu'elle impose, de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue des produits et services rendus par chaque opérateur économique.

Le Groupe entend se conformer aux réglementations applicables en matière de concurrence sur chaque marché où il exerce une activité.

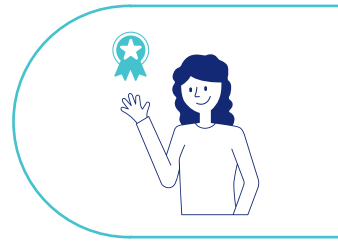


QUESTION - RÉPONSE

À l'occasion d'une rencontre fortuite dans un salon professionnel, un concurrent occupant des fonctions commerciales me propose que nous nous concertions en amont de chaque consultation initiée par des clients privés importants, pour déterminer à l'avance l'entreprise qui proposera le prix le plus compétitif ?

Un tel comportement est strictement interdit et serait susceptible de constituer une entente. Que ce soit dans le cadre de réunions professionnelles ou en dehors de votre travail, vous ne devez jamais discuter de sujets ou convenir de comportements s'inscrivant notamment en violation des lois et règlements en matière de concurrence. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, retirez-vous de la discussion. N'hésitez pas à consulter le département juridique pour vous informer des lois et règlements applicables en la matière.

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



➤ Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

- **La corruption** se définit comme le fait, pour une personne publique ou privée (qu'il s'agisse notamment d'une société ou d'un particulier), de solliciter, d'accepter, d'offrir ou de donner, directement ou indirectement, un avantage, en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte qui affecte l'exercice normal d'une fonction.
- **Le trafic d'influence** se définit comme le fait pour une personne de solliciter ou d'accepter, à tout moment, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pour lui-même ou pour autrui, pour abuser ou avoir abusé de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

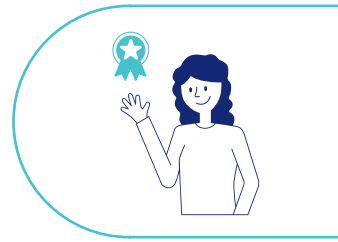
Elis applique un principe de zéro tolérance dans l'ensemble du Groupe en matière de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, qu'elle soit active ou passive (à savoir que l'on soit corrupteur ou corrompu), publique ou privée. Le Groupe condamne fermement toute forme de corruption et de trafic d'influence, tant dans le cadre de relations commerciales ou non, avec les entités publiques que dans le cadre de relations privées avec ses différents partenaires.

Cet engagement se traduit par le déploiement d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption, du trafic d'influence et des atteintes à la probité, déployé dans tous les pays où le Groupe opère et applicable à l'ensemble des collaborateurs. Ce programme anticorruption contribue à promouvoir une culture d'intégrité et le respect des principes éthiques dans l'ensemble du Groupe.

Elis attend également de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces principes et appliquent les mêmes exigences en matière de lutte contre la corruption.

Chaque collaborateur doit agir avec intégrité, honnêteté et transparence, et s'abstenir de tout comportement susceptible de constituer ou de favoriser une atteinte à la probité. En cas de doute ou de difficulté, les collaborateurs sont encouragés à prendre conseil auprès de leur hiérarchie ou des équipes en charge de la conformité. Ils peuvent également utiliser le dispositif d'alerte interne.

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



Elis attend ainsi de tous ses collaborateurs qu'ils :

- **n'acceptent ni ne proposent rien** – qu'il s'agisse d'espèces, d'une réduction de prix, d'un cadeau, d'une invitation, d'un service ou d'un avantage de quelque nature que ce soit, en ce compris le mécénat d'entreprise ou le parrainage (sponsoring) – qui puisse être interprété comme ayant une influence sur ou qui puisse avoir pour but ou pour effet d'influencer le bénéficiaire ou certaines décisions d'affaires ;
- **n'offrent ou n'acceptent que des cadeaux ou invitations autorisés** dans le respect des règles édictées par la Procédure Cadeaux, Invitations, Donation ou Sponsoring adoptée par le Groupe (ou ses déclinaisons locales) ;
- **n'effectuent aucun paiement de facilitation**, à savoir le versement de sommes modiques à des agents administratifs afin notamment de débloquer ou d'accélérer le traitement de certains services administratifs courants, ou n'utilisent jamais les fonds ou les actifs du Groupe pour procéder, directement ou indirectement, à quelque versement que ce soit au profit d'un parti politique ou d'une personne ayant ou cherchant un mandat électif.



QUESTION - RÉPONSE

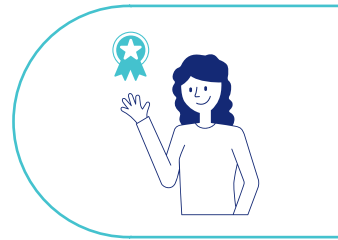
Un fournisseur propose à un collaborateur d'Elis de financer un weekend à l'étranger incluant loisirs, concert et hôtel haut de gamme, sous couvert d'une visite d'usine. Quelle attitude adopter dans une telle situation ?

Il convient d'informer immédiatement sa hiérarchie ainsi que les équipes en charge de la conformité, et de poliment refuser une telle invitation. Si les visites d'usine sont bien possibles, elles doivent garder un caractère strictement professionnel, et ne doivent pas contrevenir aux principes et règles des politiques internes du Groupe.

Un client demande un don à une association caritative dont il est le Président en pleine exécution du contrat. Est-ce autorisé ?

Ce type de demande est susceptible de constituer un conflit d'intérêt qui pourrait faire peser un doute sur l'intégrité de cette donation. Il est donc nécessaire d'informer sa hiérarchie et les équipes en charge de la conformité afin de vérifier que les conditions des politiques internes en matière de mécénat sont bien remplies.

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



➤ Prévention des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts, qu'il soit potentiel ou avéré, peut sérieusement porter gravement atteinte à la réputation du Groupe, entacher ses relations avec toutes ses parties prenantes et crée un risque éthique voire judiciaire pour le Groupe.

Les collaborateurs doivent ainsi prévenir ou éviter toute situation créant ou pouvant créer un conflit réel ou apparent entre leurs intérêts personnels et ceux du Groupe.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches ou alliés est susceptible de tirer un profit personnel d'une transaction menée pour le compte de l'entreprise, avec des clients ou fournisseurs, notamment. Il en va de même si un salarié tente de retenir ou de faire retenir, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui-même ou un proche ou un allié possède, directement ou indirectement un intérêt matériel ou moral.

Si une telle situation venait à se présenter, chaque employé se doit de suivre la procédure définie ci-après :

- **Informez sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influencer son jugement et ses actes dès sa connaissance ;**
- **s'abstenir d'occuper une fonction ou de détenir un intérêt financier ou un mandat au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial d'Elis qui permettrait d'avoir une influence sur la relation.**

QUESTION - RÉPONSE

Un de mes très bon ami est directeur commercial d'une entreprise commercialisant des produits lessiviels. Actuellement à la recherche d'une alternative aux produits lessiviels déjà utilisés, je me demande si je peux contacter directement cet ami sur ce sujet, en effet, nos bonnes relations personnelles rendront probablement la négociation plus aisée.

Compte tenu de la situation et de votre lien privilégié avec ce potentiel fournisseur, vous devez informer votre hiérarchie, afin que la décision puisse être prise de manière objective et éclairée, et que vous vous absteniez de participer au processus décisionnel.

AGIR AVEC INTEGRITÉ, RESPONSABILITÉ ET EXEMPLARITÉ AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES



➤ Représentation d'intérêts (lobbying)

Effectuer une action de représentation d'intérêts (Lobbying) consiste à « influencer sur la décision publique, notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire, en entrant en communication » avec un des responsables publics mentionnés à cet article.

L'activité de Lobbying qui consiste à fournir en toute transparence des informations utiles susceptibles d'éclaircir la prise de décision publique doit, pour être légitime se borner à une simple communication orale ou écrite visant à apporter une expertise dans le but de défendre les intérêts du Groupe.

Les collaborateurs doivent veiller à ce que cette activité ne soit pas requalifiée en trafic d'influence ou même de corruption, et à ce titre, n'exercer aucune pression visant à favoriser les intérêts économiques spécifiques auprès des décideurs, ni octroyer aucun avantage matériel ou contrepartie de quelque nature que ce soit au décideur.

La représentation d'intérêts s'exerce dans le strict respect des lois et des règlements en vigueur et avec l'accord et sous le contrôle de la Direction Générale du Groupe.

➤ Documents financiers et extra-financiers

Le Groupe s'engage à ce que les informations financières et extra financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, communiqués de presse, présentations publiques) en lien avec ses activités soient exactes, sincères et pertinentes.

➤ Protection des données à caractère personnel

Le Groupe mesure l'importance de sa responsabilité en matière de protection et d'utilisation des données à caractère personnel qu'il collecte et qui lui sont transmises.

L'utilisation de ces informations par le Groupe et ses collaborateurs doit être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables (dont le Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union Européenne - RGPD), y compris en ce qui concerne leur collecte, leur traitement, leur utilisation, leur diffusion, leur stockage ou encore le droit, pour chaque personne, d'accéder à ou de rectifier ses données propres. Chaque personne doit pouvoir exercer les droits attachés à ses données.

QUESTION - RÉPONSE

Lors d'une prise de taille chez un client, un collaborateur note sur un support papier des informations contenant des données personnelles concernant les salariés du client. Durant la pause déjeuner, il laisse ces documents dans une salle accessible et non verrouillée.

Ces informations constituent des données à caractère personnel communiquées par le client et doivent être protégées en toutes circonstances. Le collaborateur doit veiller à mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées, telles que la fermeture à clé de la salle ou l'export de son ordinateur et des documents pendant son absence.



PROTECTION DU PATRIMOINE

➤ Protection des actifs

Le maintien de l'intégrité des actifs appartenant au Groupe est un gage de sa prospérité dont bénéficie l'ensemble du personnel.

Chaque collaborateur a le devoir de contribuer à protéger et préserver le patrimoine d'Elis contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement et à n'utiliser les outils et matériels de l'entreprise que dans un objectif strictement professionnel qui sert les intérêts de cette dernière. Néanmoins, Elis tolère de manière exceptionnelle l'utilisation à des fins personnelles de certains outils tels que la messagerie électronique dans la mesure où cela ne nuit pas au travail du collaborateur, n'affecte pas le bon fonctionnement du système d'information et ne porte pas atteinte à l'image de l'entreprise.

➤ Garantir la sécurité des systèmes informatiques

Les règles de sécurité telles que définies dans la Charte de bon usage du système d'information et des technologies de communication électronique doivent être respectées par tous les collaborateurs du Groupe. Les incidents relatifs à la sécurité des systèmes informatiques doivent être déclarés au plus vite auprès du support informatique et des équipes cyber du Groupe (group.cybersecurity@elis.com).

➤ Respect de la confidentialité

Toute personne travaillant au service du Groupe peut avoir accès à un certain nombre d'informations confidentielles, à savoir des informations non encore rendues publiques, qui peuvent être d'une grande valeur et doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur utilisation risquerait d'être dommageable aux intérêts du Groupe.

Ces informations peuvent notamment concerner des acquisitions, des résultats financiers, des opérations marketings et commerciales, des produits, des données industrielles, ainsi que tout élément susceptible de relever de la propriété intellectuelle et du savoir-faire du Groupe.

Quelle que soit la nature de ces informations et le support utilisé, chaque collaborateur doit avoir conscience des conséquences néfastes que peut représenter la divulgation volontaire ou involontaire de telles informations.

En outre, lorsque les informations en question sont susceptibles d'influer sur la valeur des titres Elis cotés en bourse, le collaborateur détenant ces informations a alors le statut d'initié et doit en conséquence, tant que l'information n'est pas rendue publique, s'abstenir de toute opération sur les titres Elis, directement ou par personne interposée. Dans une telle situation, la prudence et la discrétion sont essentielles pour ne pas donner lieu à un délit d'initié dont les sanctions pour l'entreprise et le collaborateur peuvent être conséquentes. Il en est de même des informations de cette nature qui impliquent des partenaires du Groupe.

A cet effet, Elis a établi une charte de déontologie boursière consultable sur son site Internet :

<https://fr.elis.com/fr>, visant à rappeler les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection, conservation, diffusion, utilisation, reproduction et destruction des informations sensibles et privilégiées.



QUESTION - RÉPONSE

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai eu connaissance d'un projet d'acquisition extrêmement transformant pour le groupe, dont je pense qu'il aura un effet favorable sur le cours des actions de la Société. Fort de cette information, je me dis que je pourrais demander à un proche d'acheter des actions de la Société avant que la nouvelle soit publique, pour les revendre ensuite avec un bénéfice. Est-ce possible ?

Cette information vous semble de nature à exercer une influence significative sur le cours de l'action de la Société. Cela pourrait vous conférer le statut d'initié et, dès lors, vous interdire d'acquérir ou de vendre des actions de la Société tant que l'information n'est pas rendue publique, y compris par l'intermédiaire ou au profit d'un tiers.

De manière générale, il est primordial de toujours faire preuve de la plus grande discrétion et de la plus grande prudence dans ce genre de situation. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le Déontologue boursier.



PROTECTION DU PATRIMOINE

➤ Protection et valorisation de l'image du Groupe

La qualité de l'image institutionnelle du Groupe ainsi que la réputation de ses produits et services sont les conditions de sa pérennité.

Le Groupe vise de plus une communication conforme aux principes de véracité, d'exactitude et d'équilibre, et n'induisant pas ses parties prenantes en erreur. Le Groupe communique officiellement via des canaux et personnes habilités au préalable.

Le Groupe reconnaît à ses salariés le droit à la liberté d'expression, y compris sur les réseaux sociaux, dans le respect des lois en vigueur. L'exercice de ce droit s'inscrit dans le cadre de l'obligation de loyauté et ne doit pas porter une atteinte excessive à l'image, à la réputation ou aux intérêts légitimes du Groupe. Lorsqu'un salarié s'exprime à titre personnel en évoquant le Groupe, il veille à ce que ses propos soient mesurés, non injurieux, non diffamatoires ou dénigrants, et clairement présentés comme une opinion personnelle. Les salariés s'abstiennent de divulguer des informations confidentielles ou non publiques et respectent les droits à l'image, à la vie privée et à la propriété intellectuelle.

Toute communication externe effectuée au nom du Groupe est réservée aux personnes dûment habilitées et fait l'objet d'une validation préalable.



LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

En tant qu'acteur industriel de premier plan, Elis met ses responsabilités environnementales au cœur de ses préoccupations.

Parce que les services fournis par Elis ont un impact direct sur l'environnement, Elis a construit un modèle économique plus durable, autour du concept d'économie de fonctionnalité et s'appuyant sur une offre de services et de produits de haute qualité. Se souciant du cycle de vie de ses produits en travaillant sur leur écoconception et leur durabilité, Elis contribue à réduire la pression sur son environnement à la différence des modes de consommation classiques qui encouragent les produits jetables ou à obsolescence programmée.

La politique environnementale d'Elis s'articule autour des quatre axes principaux suivants et s'inscrit dans une dynamique de progrès :

- **l'optimisation et la gestion économe de la consommation de ressources naturelles (eau, gaz naturel, etc.),**
- **la réduction des pollutions et la maîtrise des impacts environnementaux (rejet des effluents industriels, émissions de gaz à effet de serre, etc.),**
- **la préservation et le développement de la bio-diversité,**
- **le recyclage d'une majeure partie des textiles de fin de vie.**

Au quotidien, Elis met en pratique ces principes dans l'ensemble de ces unités de production et favorise les échanges des meilleures pratiques environnementales entre les équipes.

Cette approche fait partie intégrante de la stratégie RSE du Groupe, dont les objectifs et performance sont publiés annuellement.

Le Groupe entend que ces principes soient également mis en œuvre par ses partenaires commerciaux, dont les exigences sont reprises et précisées dans le cadre du Code de Conduite Fournisseurs. Des évaluations ou audits peuvent notamment être effectués pour en vérifier la correcte application.





DISPOSITIF D'ALERTE

Afin d'assurer l'effectivité des principes et valeurs prévues dans ce Code, Elis encourage la transparence.

Conformément aux dispositions de sa politique de recueil et de traitement des alertes, toute personne confrontée à une situation dont elle pense qu'elle est susceptible de violer une loi, un règlement ou les principes énoncés dans ce Code éthique peut signaler librement cette situation auprès de son manager, de tout autre responsable hiérarchique, du responsable de la conformité (compliance officer), aussi appelé « le référent » du dispositif, ou de son responsable des ressources humaines.

Elis met également à la disposition de l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes un dispositif d'alerte permettant de signaler, de manière confidentielle, toute situation de ce type dont il/elle aurait eu personnellement connaissance, ou d'obtenir aide et conseil relativement au contenu du présent Code et à ses modalités de mise en œuvre. Le dispositif d'alerte est disponible à l'adresse suivante :

<https://report.whistleb.com/elis>

Aucune sanction ni mesure de représailles ne sera prise à l'égard d'un collaborateur faisant usage de ce dispositif d'alerte dans le cadre prévu par la politique de recueil et de traitement des alertes, de bonne foi et sans intention de nuire.

Elis garantit la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, des faits objets du signalement ainsi que des personnes visées par le signalement, quel que soit le mode de signalement. Toute divulgation des faits objet du signalement n'est possible que dans le strict respect de la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les procédures de signalement et son caractère proportionné à la sauvegarde des intérêts en cause.





elis.com

